

Madame, Monsieur,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Le conseil est dispensé quotidiennement par son centre marseillais, au 15 avenue Robert Schuman, 13002 Marseille selon les modalités suivantes :

- Permanence téléphonique en continu au 04.96.11.12.00
- Visite uniquement sur rendez-vous (RDV pris au 04.96.11.12.00).

Il est aussi possible de nous rencontrer sur nos lieux de permanences.

En effet, nos permanences permettent de recevoir en face à face les habitants pour lesquels le conseil téléphonique n'est pas suffisant. A titre d'exemple, les questions relatives aux impayés de loyers, à l'habitat indigne, à la copropriété ou à l'accession à la propriété, nécessitent davantage une rencontre avec un conseiller juriste et financier de l'ADIL.